

Contribution du groupe écologiste, solidaire et citoyen du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine à la concertation préalable sur le projet d'autoroute concédée Poitiers-Limoges

NON à l'Autoroute Poitiers-Limoges, OUI au projet alternatif, multimodal et réaliste d'aménagement de la voie actuelle pour le groupe écologiste, solidaire et citoyen de Nouvelle-Aquitaine

Le 9 juillet 2021 le ministre chargé des transports a saisi la Commission Nationale du Débat Public afin d'organiser, du 4 janvier au 20 mars 2022, une concertation préalable du public permettant de recueillir l'avis de tous sur le projet d'autoroute Poitiers-Limoges.

Cette concertation est évoquée comme « la suite logique d'une demande des acteurs locaux : étudier une solution globale pour l'itinéraire Poitiers-Limoges. » *Cf site en ligne de la DREAL.*

Si la forme a été respectée, si les réunions, nombreuses, ont été conduites avec un rythme soutenu, en respectant la diversité des sites tout au long du trajet reliant les 2 préfectures de la Vienne et de la Haute-Vienne, cette concertation restera dans les mémoires comme ayant mis en avant les vertus d'une autoroute pour résoudre des problèmes de durée de trajet entre les villes de Limoges et Poitiers, la surcharge du trafic poids lourds et l'accidentologie de la voie actuelle.

Les écologistes, une fois de plus, réfutent la pertinence de ces choix de la vitesse et du toujours plus de trafic routier, alors que nous sommes tous engagés dans un défi de décarbonation de l'activité économique, de la relocalisation de l'économie et des circuits-courts. Comment peut-on imaginer qu'une autoroute répondra aux enjeux de décongestion des mobilités des deux agglomérations concernées, des déplacements pendulaires ? Comment imaginer que l'État, qui organise les grands schémas comme le SRADDET, ou légifère, par la loi Climat et Résilience un développement préservant les terres agricoles et la décroissance absolue des gaz à effet de serre puisse consacrer un milliard d'argent public à une concession privée qui prévoit un « amortissement » de cette voie autoroutière au terme de quarante années d'exploitation après avoir préempté et anéanti 1000 hectares pour son emprise ?

Ce n'est pas sérieux, pas crédible et mortifère. Si nous comprenons tout particulièrement le désarroi des Limousins géographiquement marginalisés dans cette Nouvelle-Aquitaine issue de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), et de la fin du projet LGV Limoges Poitiers, nous soutenons une réflexion globale et élargie des questions de mobilités et de transport de la Nouvelle-Aquitaine.

Pour une réponse immédiate, un projet alternatif, multimodal et réaliste d'aménagement de la voie actuelle a été présenté par des acteurs associatifs de Vienne et de Haute-Vienne, et soutenue par une large expression politique.

Ce projet s'appuie sur 4 propositions :

1. L'incitation au covoiturage, tel qu'inscrit dans la loi LOM (Loi Orientation des Mobilités),
2. La multi-modalité à proximité des deux grandes villes, en étoffant l'offre des réseaux de transports en commun, l'aménagement de parkings relais et de voies et pôles multimodaux,
3. Le renforcement du transport ferroviaire, avec des trains du quotidien pour les voyageurs, en lignes directes et rapides de Poitiers à Limoges, et en omnibus pour les autres trajets du parcours,
4. La fin des travaux routiers engagés par l'État à Lussac Les Châteaux, et entre Bellac et Limoges,

Le groupe écologiste, solidaire et citoyen y souscrit pour répondre aux réelles problématiques des citoyens riverains et usagers en souhaitant également que les lignes ferroviaires Limoges-Poitiers et Limoges-Angoulême deviennent des priorités absolues du prochain Contrat de Plan État Région, dont les négociations s'ouvrent aujourd'hui.